

VOUS VOULEZ FAIRE APPEL À

UNE ENTREPRISE DE PROPRETÉ ?

Pour des prestations de qualité réalisées en toute sécurité, **soyez attentifs aux :**

▶ Locaux de service

Des espaces ventilés, éclairés et aménagés pour stocker les produits, les consommables sanitaires et le matériel.

▶ Vestiaires et sanitaires

Un endroit où se changer et laisser ses affaires à l'abri du vol.
Pouvoir utiliser des sanitaires.

▶ Points d'eau

Un point d'eau permettant de remplir aisément un seau (*et une évacuation*), accessible dans chaque zone de travail, idéalement un par étage.

▶ Déchets

Des espaces de plain-pied, ventilés, éclairés et aménagés pour stocker les déchets.
Des sols lavables à grande eau et antidérapants.

▶ Accès

Des zones de travail faciles d'accès (*codes, stationnement, passes...*) et la possibilité d'utiliser les ascenseurs.

Des plans inclinés plutôt que des marches, des sols dégagés.

Des vitres facilement accessibles, à l'intérieur (*sans mobilier à déplacer*) comme à l'extérieur (*abords dégagés pour travailler de plain-pied ou installer un équipement de travail en hauteur*).

Ce travail, issu de l'expérience de professionnels de la propreté, vous oriente vers des situations de travail prenant en compte l'activité des agents qui interviendront dans vos locaux.



Crédit photos : @fotolia